



AVIS PUBLIC

## Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 666-10

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 137.15)

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 avril 2020, le conseil municipal de la ville de L'île-Perrot a adopté le règlement numéro 666-10 intitulé :

### **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 666 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C-38**

Le comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) a statué par voie de la résolution numéro CA 20-04-29-10 que le règlement précité est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Le règlement numéro 666-10 est entré en vigueur le 30 avril 2020, soit à la date de la délivrance du certificat de conformité numéro IP 2020-04 par la MRC.

Le règlement peut être consulté sur le site Web de la municipalité au [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

Donné ce 1<sup>er</sup> mai 2020.

*(Original signé)*

Zoë Lafrance  
Directrice des affaires juridiques et greffière